

fait que pendant plusieurs années j'ai critiqué presque tous les groupes d'hommes qui ont dirigé les affaires de ce pays. Dans des circonstances normales, le peuple anglais est la nation européenne qui sait reconnaître le plus consciencieusement un acte de courage ou de respect de soi-même de la part d'une petite nation. Les Anglais dédaignent les esclaves volontaires. Ils auront plus de respect pour un peuple sous leur dépendance à qui ils ont imposé leurs lois et leur autorité et qui tâche d'échapper à leur domination, comme l'a fait le peuple irlandais pendant environ six cents ans.

Si vous allez à Londres de nos jours, soit au moment où sont réunis dans cette ville les représentants des divers dominions, soit en tout autre circonstance quelconque, qu'y trouverez-vous? Vous constaterez que la population anglaise de toutes les classes manifeste un plus grand respect pour la population des dominions qui ont su affirmer leur volonté de se gouverner eux-mêmes. Je me suis trouvé à Londres lors de la conférence de 1926,—non pas à titre de membre de la conférence, naturellement. J'ai rendu visite à de bons vieux amis là-bas, des impérialistes tories et des radicaux,—car j'en ai dans les deux groupes. Je n'oublierai jamais la question que me posa un des représentants des tories de la vieille école,—les bons vieux tories, car il en reste encore de ces bons vieux tories en Angleterre...

L'hon. M. DUPRE: Merci; mais pas au Canada, n'est-ce pas?

M. BOURASSA: Au Canada? Eh bien, non. Mais nous causerons de cela plus tard. Il y avait à la fois de la finesse et de la naïveté dans sa question: "Que vont faire vos représentants à cette conférence?" J'ai répondu: "Je ne le sais pas; je ne suis pas dans le secret du ministère ni d'aucun autre gouvernement. Toutefois, si les représentants du Canada se conforment au mandat qu'ils ont reçu du peuple dans les dernières élections—"cela se passait quelques semaines après le règlement de la question constitutionnelle, en 1926"—ils feront un autre pas en avant. J'espère que mon très honorable ami le leader de l'opposition me pardonnera la remarque suivante. Mon interlocuteur me dit: "Je crains une chose"—notez bien que c'était un tory—"je crains que M. King ne soit trop généreux". "Que voulez-vous dire?" répliquai-je. "Eh bien, dit-il", il a une occasion unique; avec Hertzog et Fitzgerald, ils peuvent à eux trois remporter la victoire." Je lui demandai encore une fois ce qu'il entendait par cela. Il me répondit: "Pour vous parler franchement, nous sommes fatigués de toutes ces discussions au

[M. Bourassa.]

sujet de l'autonomie des dominions, et il est temps que vous autres au Canada, en Australie et ailleurs, nous prouviez que vous êtes réellement dignes des concessions que nous sommes prêts à vous faire. Toutefois, si vous craigniez quelques légères conséquences dans vos propres provinces, vous ne pouvez pas vous attendre que nous ayons plus de respect pour vous que vous n'en avez vous-mêmes".

Certes, il faut conserver des sauvegardes. La composition même du pays l'exige. Personne ne l'a démontré d'une façon plus claire et plus convaincante que le ministre de la Justice dans le discours dont j'ai parlé, il y a un instant. Le Canada n'est pas un; c'est une confédération. Je ne veux pas entrer de nouveau dans le détail de la vieille théorie de contrat, d'accord, de pacte solennel; cela a été réglé il y a longtemps. A cet égard, je crois que l'interprétation qu'a donnée une fois lord Haldane a réglé la question. La constitution du Canada est le résultat d'un contrat ou d'un traité, fait entre les provinces ou les anciennes colonies qui ont constitué le Canada. Toutefois, ce traité avait pour base l'abandon par ces colonies de leur statut antérieur et l'acceptation du nouveau statut provincial créé pour elles par l'acte de confédération. Les provinces ont, dans la Confédération, la même situation, les mêmes droits, les mêmes devoirs que les colonies qui ont établi la confédération. Au point de vue constitutionnel ou national, il n'y a pas de différence entre le statut de l'Alberta et celui de Québec, entre celui de la Saskatchewan et celui de la Nouvelle-Ecosse. Les vieilles provinces se sont entendues pour former une confédération; puis elles ont demandé et reçu du Parlement impérial l'auguste mandat de former de nouvelles unités en découpant dans les régions inhabitées du Nord-Ouest de nouvelles provinces qui devaient faire partie de la famille. Elles sont entrées dans la Confédération, non pas comme subalterne, mais comme associées, avec les mêmes droits juridiques et constitutionnels. A ce point de vue, notre Constitution ressemble à celle de la Suisse, où tous les cantons sont des unités souveraines dans une certaine sphère. Le Dominion est une unité souveraine dans une autre sphère. Si je comprends bien l'objet de la clause qu'il s'agit d'insérer dans le Statut de Westminster à l'endroit du Canada, cela revient à dire que nous préférons ajourner l'étude des moyens qui nous permettraient de fixer notre propre Constitution, comme tous les autres dominions sont capables de le faire, que, délibérément, nous préférons rester en tutelle à cet égard et que ce statut ne changera pas la situation relative des provinces et du Dominion.